



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 120776

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'intérêt du rapport sénatorial (n° 13/P 2005/2006) résultant d'une mission commune d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années (7 novembre 2006). Il lui demande les perspectives de son action relative à la proposition de poursuivre des efforts en faveur du développement de l'apprentissage.

Texte de la réponse

Le rapport sénatorial sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années montre que, pour offrir de réelles perspectives d'avenir pour les jeunes de ces quartiers, il faut prendre en compte plusieurs dimensions socio-économiques relatives notamment à l'éducation et à la formation, au tissu des entreprises et de l'emploi et à leurs inter-relations. Ainsi, convient-il d'agir simultanément sur plusieurs leviers, et certainement pendant une période assez longue, pour enclencher une dynamique vertueuse qui, à terme, permettra à ces quartiers de donner à leurs habitants un potentiel de réussite individuelle et collective semblable à la moyenne française. Dans ce contexte, le développement de l'apprentissage ne peut pas être envisagé comme un projet autonome. Les conditions de sa réussite sont, d'ailleurs, présentées dans le rapport. Elles vont de l'éducation, par la famille et par l'école, à l'existence d'entreprises dans des secteurs d'activité variés et des offres d'emplois à tous les niveaux de qualification. Il faut, par exemple, que les exigences du monde professionnel (respect des horaires, de la hiérarchie) soient connues et acceptées par les jeunes eux-mêmes, mais également par les adultes qui les entourent, notamment en famille et à l'école. Cela étant, le développement de l'apprentissage est indéniable. Selon l'enquête menée chaque année auprès des centres de formation apprentis (CFA) par le ministère chargé de l'éducation nationale, il y avait 390 000 apprentis au 1er janvier 2006, soit une augmentation de 18 000 jeunes par rapport au 1er janvier précédent (+ 4,8 %). La période antérieure avait déjà marqué une augmentation de 8 000 apprentis, (soit + 2,2 %) au 1er janvier 2005 par rapport à 2004. Il convient également de préciser que les augmentations du nombre d'apprentis sont, au 1er janvier 2006, respectivement de 2,1 % au niveau V de formation (CAP, BEP), de 6,7 % au niveau IV (bac pro, brevet professionnel), de 16,1 % au niveau III (BTS, DUT) et de 7,9 % aux niveaux II et I (formations des cadres et ingénieurs). Les niveaux de formation en apprentissage continuent donc de s'élever de manière régulière, poursuivant la tendance observée depuis le milieu des années 1990. Ainsi, la part de l'apprentissage au sein des formations professionnelles initiales qui reste stable autour de 27 à 28 % au niveau V est-elle passée pour le niveau IV de 25 % en 2000 à 29 % en 2006 et pour le niveau III de 8 % à 13 % sur la même période. Les premiers éléments disponibles pour l'année scolaire 2006-2007 indiquent que la progression de l'apprentissage se poursuit, voire s'accélère.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120776

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2825

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4622